



Assemblée communale ordinaire

Lundi 8 décembre 2025, à 20h15

Salle Gérard-Bregnard

(bâtiment des services communaux de Fontenais)

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 juin 2025.
2. Projet de construction du Skater hockey club Ajoie
 - a) Prendre connaissance du projet de construction du Skater hockey club Ajoie sur la parcelle n° 125 du ban de Fontenais à Fontenais (à consulter sur le site internet communal) ;
 - b) Discuter et décider des conditions pour l'octroi d'un droit de superficie de 50 ans, et donner compétence au Conseil communal pour la signature des actes y relatifs.
3. Discuter et voter la nouvelle convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et Clos du Doubs et prévoyant une contribution de 45'867.15 francs financé sur 1 an.
4. Prendre connaissance et ratifier le contrat constitutif de la réserve forestière suivante :
- « Combe de Escroux » qui concerne la parcelle n° 663 du ban de Fontenais.
5. Discuter et ratifier le crédit relatif à l'achat d'un véhicule technique pour le Service des travaux publics pour le montant de 200'000 francs. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
6. Discuter et approuver les règlements qui concernent la gestion des déchets et tarifaire de la commune de Fontenais.
7. Discuter et voter la création d'un poste pour le Service des travaux publics.
8. Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes et redevances communales ; discuter et approuver le budget 2026.
9. Informations communales.
10. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le budget peut être consulté auprès de la recette communale, à l'administration ou sur le site internet www.fontenais.ch

Les règlements mentionnés sous chiffre 6 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal et sur le site internet www.fontenais.ch où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Conseil communal

Fontenais, novembre 2025